



Autorités environnementales

Rapport d'activité 2016 de l'Ae

Synthèse annuelle 2016
de l'Ae et des MRAe



Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**

conseil général de l'Environnement,
du Développement durable

www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr

Une communauté d'Autorités environnementales

Ae - créée en 2009

Composée de 15 membres (9 ingénieurs et inspecteurs généraux du CGEDD + 6 personnalités qualifiées) nommés par la ministre *intuitu personae*

Une équipe permanente de 8 agents

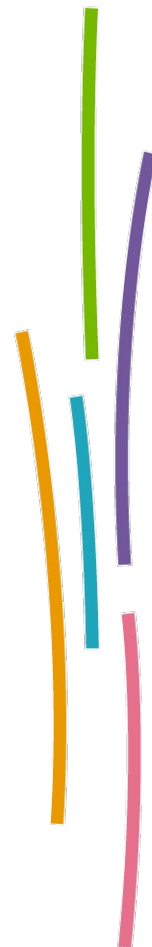
Président : Philippe Ledenvic

MRAe – créées en 2016 (quasi-exclusivement pour des plans / programmes)

Composées de 4 membres titulaires + 2 suppléants (sauf dans les DOM)(3 ingénieurs ou inspecteurs généraux du CGEDD + 3 personnalités qualifiées) nommés par la ministre *intuitu personae*

Un président dans chaque région (cas particulier des DOM)

**« Le président de l'Ae s'assure du bon exercice de la fonction d'autorité
environnementale »**



Des processus transparents qui garantissent l'indépendance de leurs avis et de leurs décisions

Élaboration :

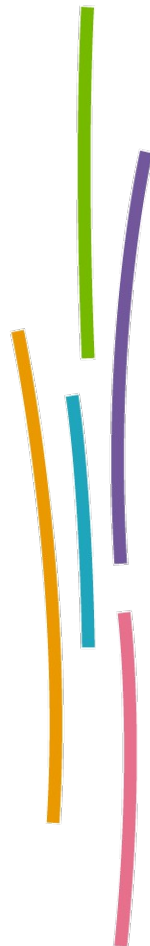
Ae = deux rapporteurs, de profils et de sensibilités différents
MRAe = agents DREAL sous l'autorité fonctionnelle du président
+ instruction par un coordonnateur, membre de la MRAe

Relecture collégiale des projets ; prise en compte de toutes les réactions

Délibérations collégiales et consensuelles. Dans plusieurs MRAe, délégations au président (après consultations) ou absence d'avis pour les dossiers qui présentent le moins d'enjeux.

Publication des avis sur Internet dans la foulée des délibérations

Indépendance de fait



Production de l'Ae en 2016

Avis

112 avis délibérés

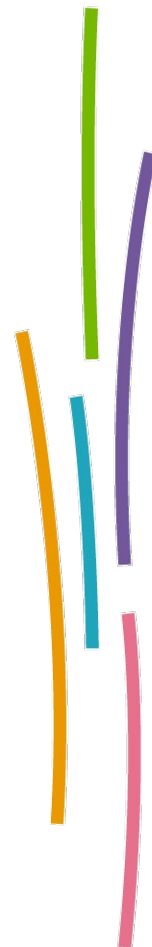
100 projets

- **55 projets « transports »** : 25 ferroviaires, 19 routiers, 9 maritimes, 2 fluviaux
- + **8 aménagements fonciers**, agricoles et forestiers liés à des infrastructures de transport
- **9 projets « énergie »**
- **6 INB et 3 ICPE**
- + **19 autres projets d'aménagement**

12 plans et programmes (notamment plusieurs programmations pluriannuelles de l'énergie)

Décisions

117 décisions rendues – 6 projets soumis à étude d'impact par l'Ae (+ 5 rattachés à un projet soumis à étude d'impact) et 3 PPR soumis à évaluation environnementale



Production des MRAe (environ 6 mois en 2016)

Avis

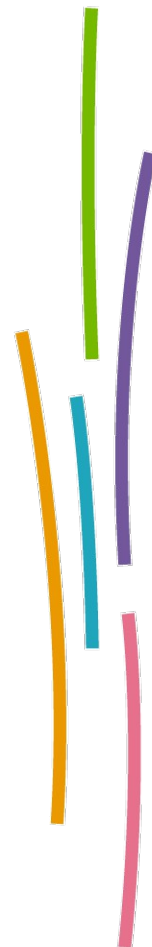
331 avis

- **299 avis sur des documents d'urbanisme** : 30 SCoT, 251 PLU, 10 PLUi, 8 cartes communales
- **11 avis sur des schémas d'assainissement**
- **21 avis sur des plans prévus par le code de l'environnement** (plans déchets, SAGE,...)

Décisions

1 079 décisions rendues – 130 plans ou programmes soumis à évaluation environnementale, dont

- 607 PLU examinés, dont 91 soumis
- 4 PLUi examinés, dont 3 soumis
- 355 zonages d'assainissement, dont 25 soumis



Les nouveautés en 2016

La création des MRAe et l'élaboration d'une synthèse annuelle Ae - MRAe

Des modifications profondes du code de l'environnement (évaluation environnementale, études d'impact, autorisation unique)



Analyses de l'Ae sur les projets

Des constats récurrents

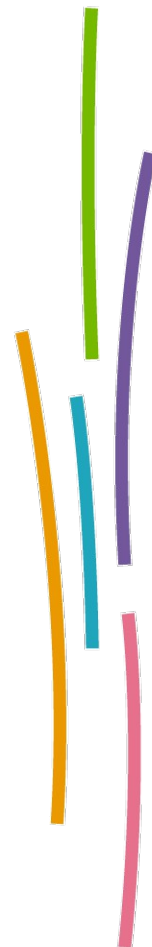
Faible appropriation de la démarche ERC, et notamment de « l'évitement »

Trop de fractionnement des projets et des procédures.
Cas particulier des projets concédés et des grands projets d'aménagement

Des thèmes quasi-systématiquement mal traités ou oubliés : transition énergétique, gaz à effet de serre, qualité de l'air, artificialisation des sols

Des analyses socio-économiques peu robustes

Comment améliorer les connaissances et réduire les incertitudes ?



Analyses convergentes de l'Ae et des MRAe sur les plans et les programmes

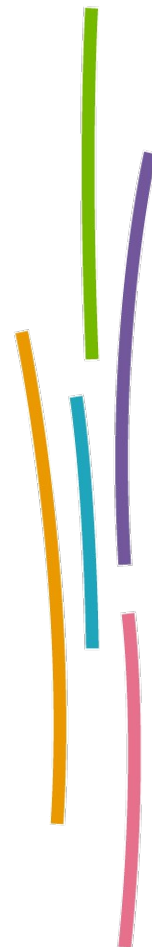
Premiers constats

Faible appropriation des démarches d'évaluation environnementale en tant que processus itératif et continu. Qualité des documents souvent perfectible

Un écart fréquent entre les ambitions affichées et les politiques et mesures opérationnelles prévues + un problème de cohérence des plans et programmes entre eux

Deux thématiques centrales : la consommation d'espace et la gestion de l'eau

Deux autres thématiques, pour l'instant embryonnaires dans les dossiers soumis : déclinaison locale de la trame verte et bleue et de la transition énergétique



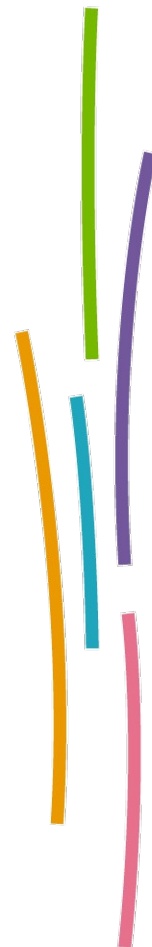
Premier bilan de la réforme

Ça marche !

- forte production dès le démarrage + qualité des avis et décisions
- dans un objectif d'amélioration continue, création d'une « communauté d'Autorités environnementales » dans le respect de l'indépendance de chacune : des premières convergences + des groupes de travail prévus en 2017
 - Contribution à la sensibilisation à l'évaluation environnementale et à la responsabilisation des collectivités territoriales et bureaux d'étude
 - Professionnaliser l'élaboration des avis et décisions
 - Quelles suites données aux avis ?

Des questions pour l'avenir

- des moyens (MRAe, DREAL) à consolider pour garantir « l'autonomie de moyens », condition nécessaire à l'indépendance des autorités et la crédibilité de leurs avis
- cette indépendance n'est pas assurée pour tous les projets



Merci de votre attention

